

Bienvenue !

L'assemblée publique de consultation virtuelle commencera d'ici quelques minutes.

Pour le bon déroulement de la rencontre, assurez-vous de bien :

- **Mettre votre prénom et nom comme identifiant**
- **Fermer votre caméra** 



Votre micro est désactivé par notre équipe pour éviter les interruptions durant les présentations. N'ayez crainte, il vous sera possible de le réactiver durant la période de questions.

Mot de la présidente (Mme Cecilia Macedo)

Mot du représentant du maire (M. Yannick Langlois)

3 PPCMOI (projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble) à l'ordre du jour

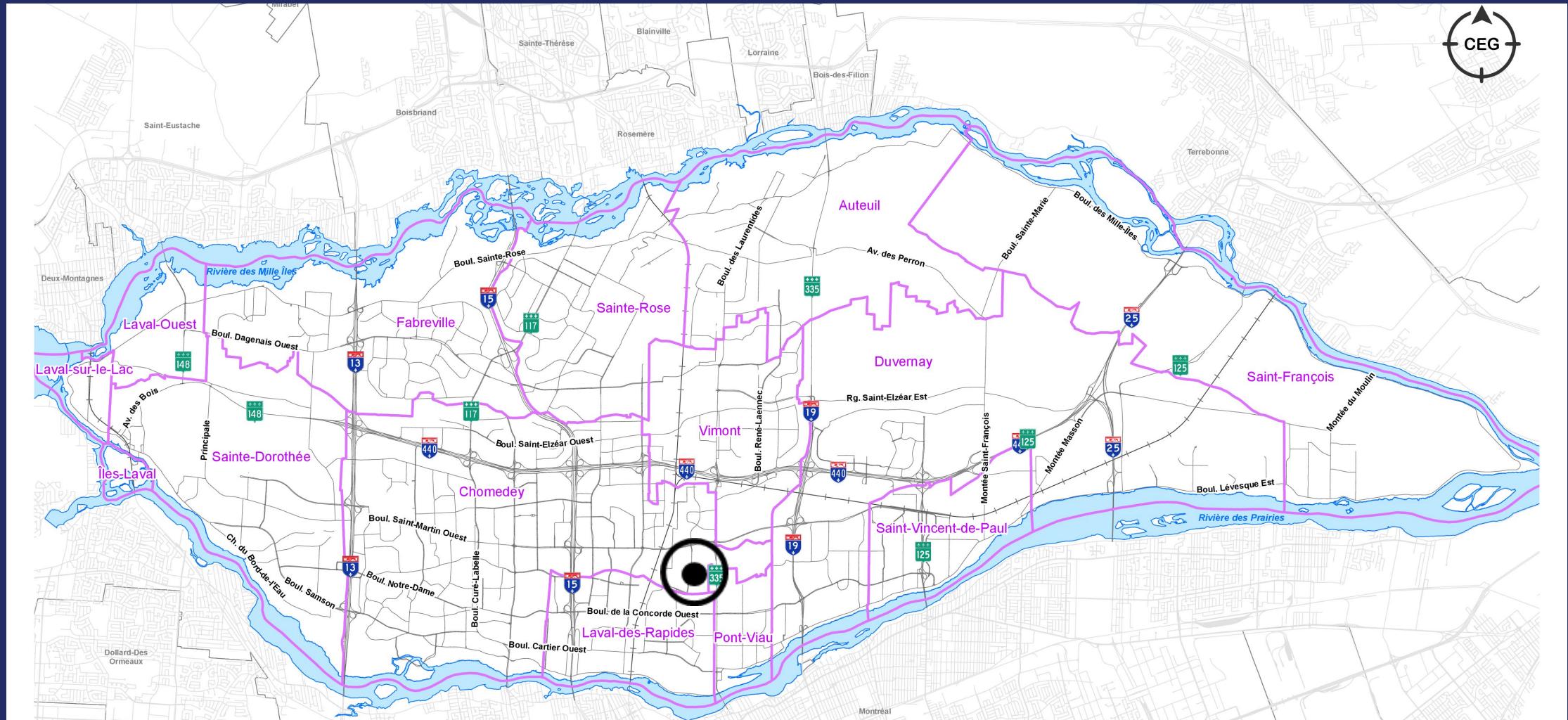
- Présentateurs:
 - M. Jean-Pierre Meunier, urbaniste
 - M. Samuel Rousseau, urbaniste
 - M. Mathieu Roy, urbaniste, chef de division Réglementation d'urbanisme
- En support :
 - M. Sylvain Noël, chef de division Sport et activité physique
 - Mme Maryline Brosseau, ingénierie circulation et transport

Introduction

PP-2025-12

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de permettre l'usage principal « Stade (7221) » et un bâtiment temporaire gonflable en forme de dôme avec un matériau souple

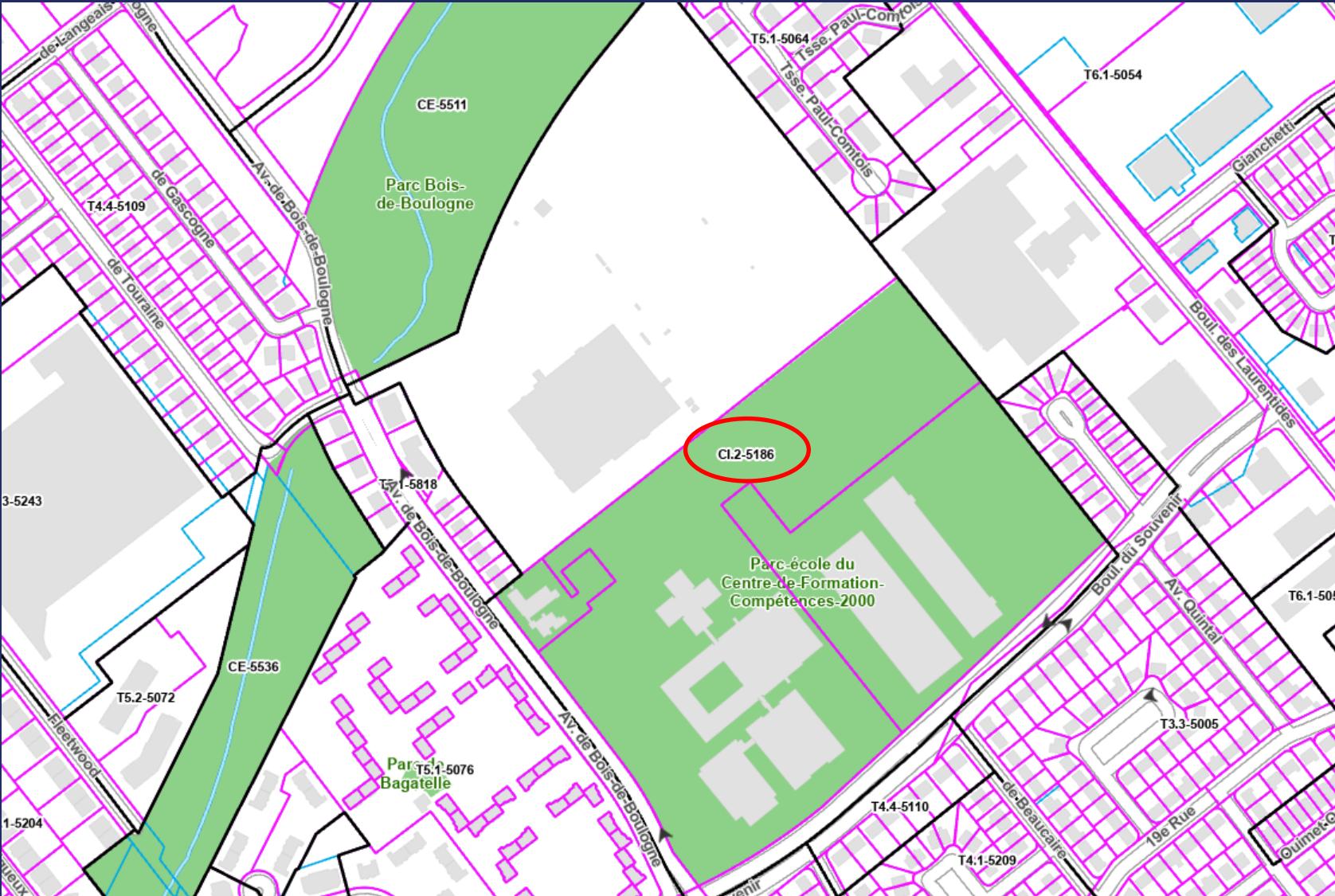
Localisation



Localisation : 955, av. Bois-de-Boulogne



Plan de zonage : CI.2-5186



Photos du site – 955, av. Bois-de-Boulogne



Entrée véhiculaire - 955, av. Bois-de-Boulogne

Source: Google – mai 2019



Vue du bâtiment principal

Source: Service de l'urbanisme – 13 mai 2025

Photos du site – 955, av. Bois-de-Boulogne



Stade Boréale

Source: Service de l'urbanisme - 13 mai 2025



Stade Boréale

Source: Service de l'urbanisme – 13 mai 2025

Photos du site – 955, av. Bois-de-Boulogne



Stade Boréale

Source: Service de l'urbanisme - 13 mai 2025



Stade Boréale

Source: Service de l'urbanisme – 13 mai 2025

Historique – Stade Boréale

- En 2024, le club de soccer professionnel féminin « Les Roses FC » a établi son centre d'entraînement intérieur au Complexe Multi-Sports de Laval.
- Initialement, le club devait jouer ses parties à Montréal. Toutefois, un revirement de situation a rendu cela impossible.
- Les Roses ont donc dû trouver un autre site rapidement. Considérant la présence de leur centre d'entraînement, le site du Complexe Multi-Sports a été retenu.
- La Ville de Laval a versé une aide financière de 200 000 \$ à ce club, afin d'aider à l'aménagement du stade et à la logistique d'accueil du site. Elle considère que la présence de ce club va favoriser le développement du sport féminin à Laval.

Contexte réglementaire

- L'usage du terrain à des fins récréatives et de centre d'entraînement est autorisé en vertu de la réglementation d'urbanisme.
- Le fait d'y ajouter un stade pour la présentation régulière de parties professionnelles devant public constitue l'ajout d'un nouvel usage principal, soit l'usage « Stade (7221) » du groupe d'usages « Activité de rassemblement (P2) » qui n'est pas autorisé.
- Ce changement à l'usage n'ayant pas été relevé initialement, la présente demande de PPCMOI vise à le régulariser.
- La demande de PPCMOI vise aussi à régulariser l'installation d'une structure gonflable temporaire pour permettre l'utilisation, à des fins récréatives, de terrains de soccer pendant la période hivernale.

Description du projet

Projet 1: Stade Boréale

- Installation d'estrades sur 3 côtés de la surface de jeu.
- Capacité de 5 400 personnes.

Projet 2: Installation d'une structure gonflable

- Installation d'une structure gonflable saisonnière (octobre à fin avril).
- Structure actuelle : 111 m x 75 m.
- Augmentation de l'offre de terrains de soccer pour les Lavallois.
- Forme et matériau du dôme non-conforme.

Emplacement du stade Boréale



Ville de Laval

Source : Google - 2025

Stade Boréale en construction – 10 avril 2025



Source : La Presse 2025

Implantation de la structure gonflable

avril 2022



Description du projet

Mobilité et stationnement

- Le club « Les Roses FC » attire en moyenne 3 000 spectateurs par partie.
- Un service de navette gratuit est offert par la STL entre la station de métro Cartier et le stade Boréale. Débute 1½ heure avant le début de la partie. Fréquence aux 10 minutes.
- Le complexe Multi-Sports de Laval comporte environ 500 cases de stationnement et il y a une entente avec le Centre de Compétences 2000 et l'école la Croisée pour utiliser leurs cases de stationnement (± 500 cases).

Description du projet

Mobilité et stationnement

- Malgré ces mesures, présence d'un enjeu de stationnement sur rue pour les résidants du secteur lors des parties.

Principales dérogations

Article	Norme actuelle	Disposition d'exception
1275	Seuls les usages suivants du groupe d'usages « Activités de rassemblement (P2) » sont permis dans le type de milieux CI.2 : - « centre communautaire ou de quartier (6997) » - « autres lieux d'assemblée pour les loisirs (7219) » - « aréna et activités connexes (7451) »	Autoriser l'usage « Stade (7221) » du même groupe d'usages
348 et 370	Un bâtiment en forme de dôme et l'utilisation d'un matériau souple comme revêtement extérieur d'un bâtiment sont prohibés	Autoriser un bâtiment temporaire gonflable en forme de dôme avec un matériau souple

Analyse

Résumé de l'analyse

Planification du territoire

- La demande est conforme aux grandes orientations du SADR
- La demande respecte en majorité des critères applicables du PPCMOI

Opportunité

- Les 2 projets sont complémentaires à la vocation du site
- Le dôme accroît l'offre de terrain de soccer pour la population durant l'hiver

Milieu Environnant

- Les habitations les plus proches sont relativement éloignées des estrades et du dôme, ce qui atténue leur impact visuel

Conditions d'autorisation prévues à la résolution autorisant le PPCMOI

Condition	Justification
Le bâtiment temporaire en forme de dôme respecte une distance minimale de 3 m avec toute ligne de terrain.	Les marges prescrites au CDU-1 s'appliquent à un bâtiment principal et non à un bâtiment temporaire. Cette condition vise à assurer un dégagement minimal par rapport aux terrains voisins.

Prochaines étapes

Prochaines étapes



Consultation écrite

Au cours des 15 prochains jours:

- Seront disponibles:
 - l'enregistrement de la consultation virtuelle
 - le projet de résolution

Les questions, commentaires ou avis écrits peuvent être envoyés à l'adresse suivante:

assemblees.urbanisme@laval.ca

Recherchez « assemblées publique de consultation » sur le portail de la Ville pour plus d'information (1^{er} résultat)

Important: tous les commentaires écrits seront rendus publics. Éviter d'y insérer des informations confidentielles ou des renseignements personnels.

Le projet de résolution de PPCMOI concerne un équipement collectif qui est défini comme tout équipement appartenant à une municipalité ou un équipement appartenant à un organisme public et qui est destiné aux sports et aux loisirs.

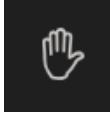
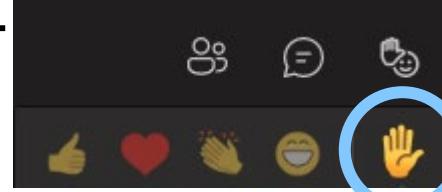
En vertu de l'article 123.1 de la LAU, une disposition qui vise la réalisation d'un équipement collectif n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Demande d'approbation référendaire

Charte de participation

- **ÉCOUTE** : Assurer une présence active et porter attention aux informations et aux échanges;
- **RESPECT** : S'exprimer de façon respectueuse, claire et succincte;
- **OUVERTURE** : Participer aux échanges avec empathie et ouverture, et accueillir la diversité des points de vue;
- **INTÉRÊT COLLECTIF** : Privilégier la recherche du bien commun.

Période d'échange

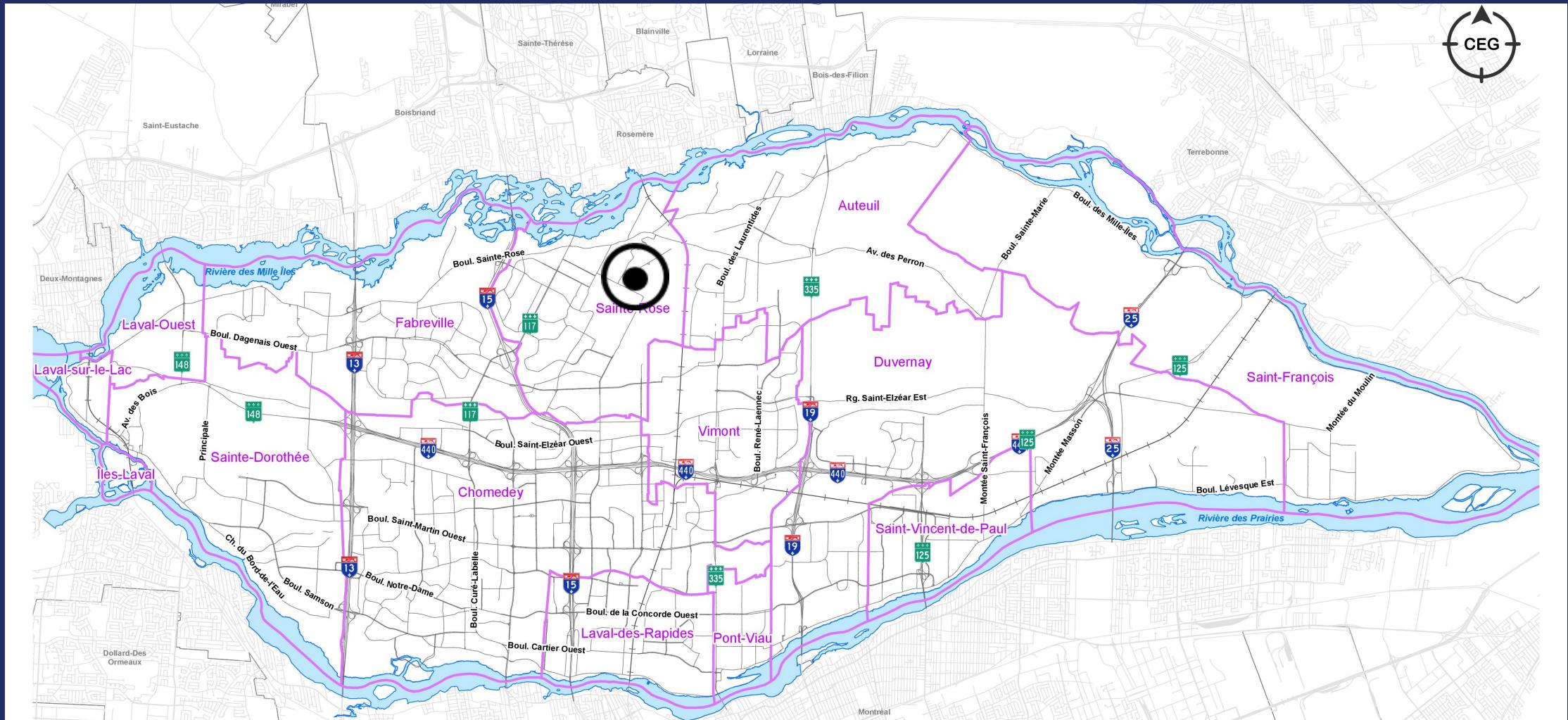
- Si vous avez une question...
- Levez la main  ou 
- Attendez que la Présidente vous donne parole et allumez votre micro 
- Présentez-vous et posez votre question (**elle doit concerner le dossier présenté**)
- N'oubliez pas de fermer votre micro lorsque vous avez terminé

Merci!

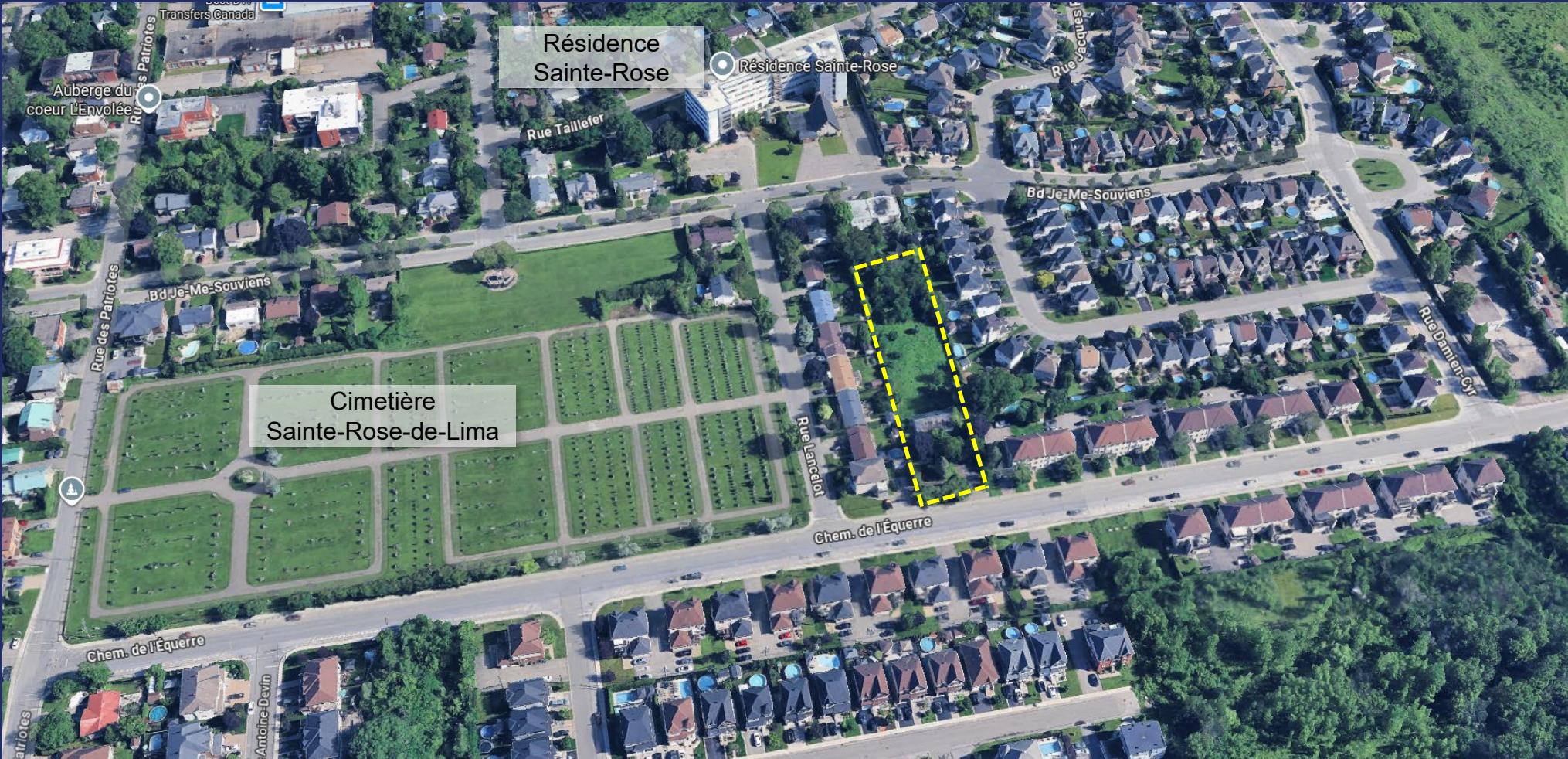
PP-2024-11

Projet particulier de construction, de modification ou
d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de permettre
un projet intégré comprenant
3 habitations isolées de 6 logements

Localisation



Localisation



Source: Google Map ©2025

Photos du site



147, chemin de l'Équerre - Bâtiment abandonné
Source : Ville de Laval



147, chemin de l'Équerre - Bâtiment abandonné
Source : Ville de Laval

Photos du site



Photos terrains adjacents (en façade)



2074-2078, rue Lancelot - Triplex 2 étages à l'ouest
Source : Ville de Laval



145-145A -145B, ch. de l'Équerre - Triplex 3 étages à l'est
Source : Ville de Laval

Photos terrains adjacents (côté est)



Habitations 2 étages adjacentes côté est
Source : Ville de Laval



Habitations 2 étages adjacentes côté est
Source : Ville de Laval

Photos terrains adjacents (côté ouest)



Habitations 1 et 2 étages adjacentes côté ouest
Source : Ville de Laval



Habitations de 1 étage adjacentes côté ouest
Source : Ville de Laval

Description du projet

Projet du requérant

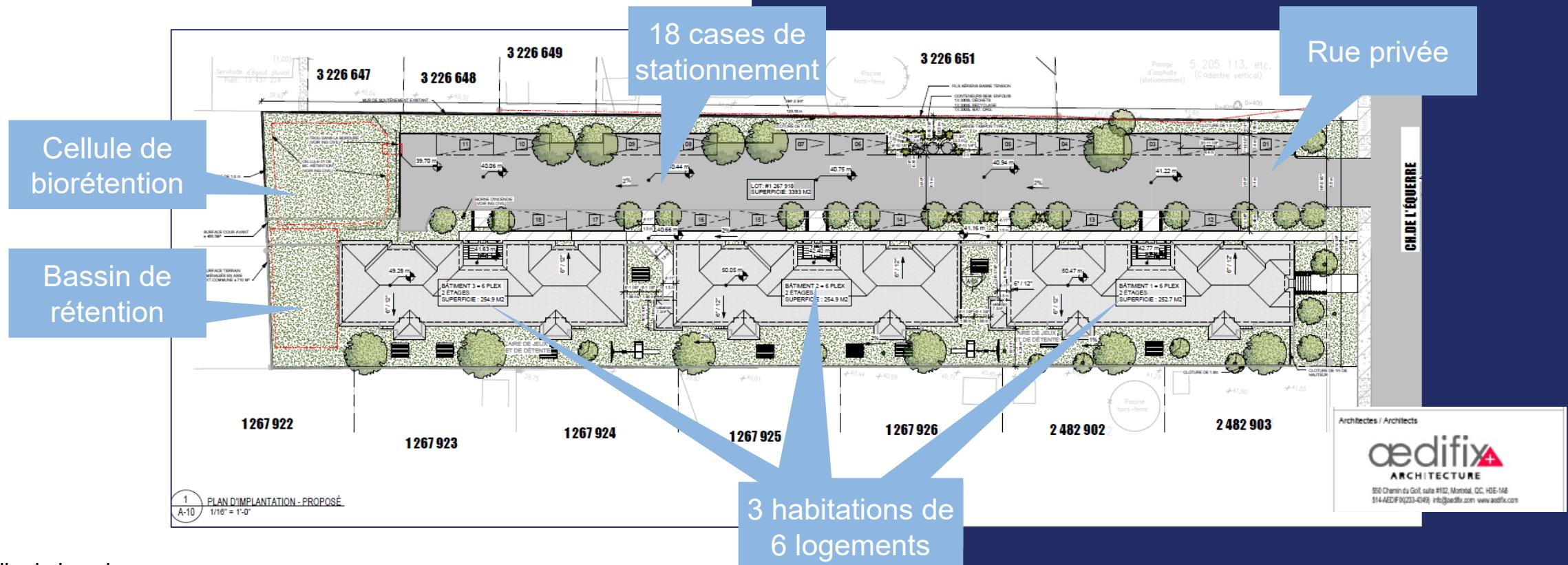
Le projet consiste à réaliser un projet intégré comprenant :

- **1** voie privée;
- **3** bâtiments de 6 logements chacun (18 logements);
- **18** cases de stationnement aménagées en bordure de la voie privée.

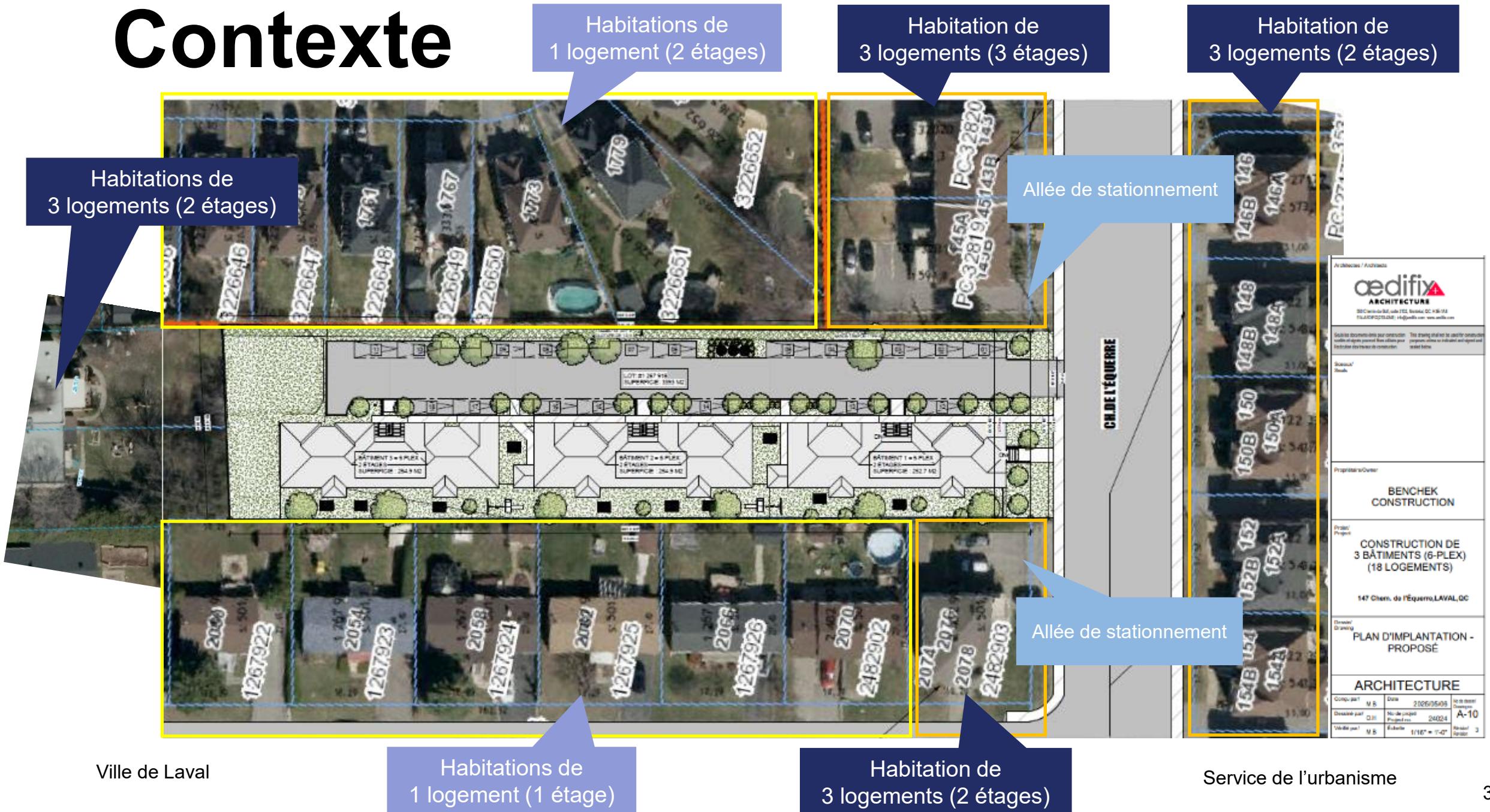


Implantation

- Terrain de 3393 m²
- 18 logements
- Densité de 53 logements par hectare
- 762,5 m² d'emprise au sol (\pm 22,5 %)
- 1403 m² de surface végétale (\pm 41 %)
- 946,2 m² de surface carrossable (\pm 28 %)



Contexte



Contexte - modélisations 3D



Vue d'intégration 3D

Vues d'ensemble – Direction sud et nord



Distance entre les limites de terrain

Projet :

- Cour avant : variation de 14 à 15,25 m
- Cour arrière : 5 m

17 mètres {



Architecture

- Bâtiments de 2 étages avec sous-sol
- Toits en pente
- Hauteur maximale de 9,5 mètres
- Revêtements de briques et de clin de vinyle



BÂTIMENT 1



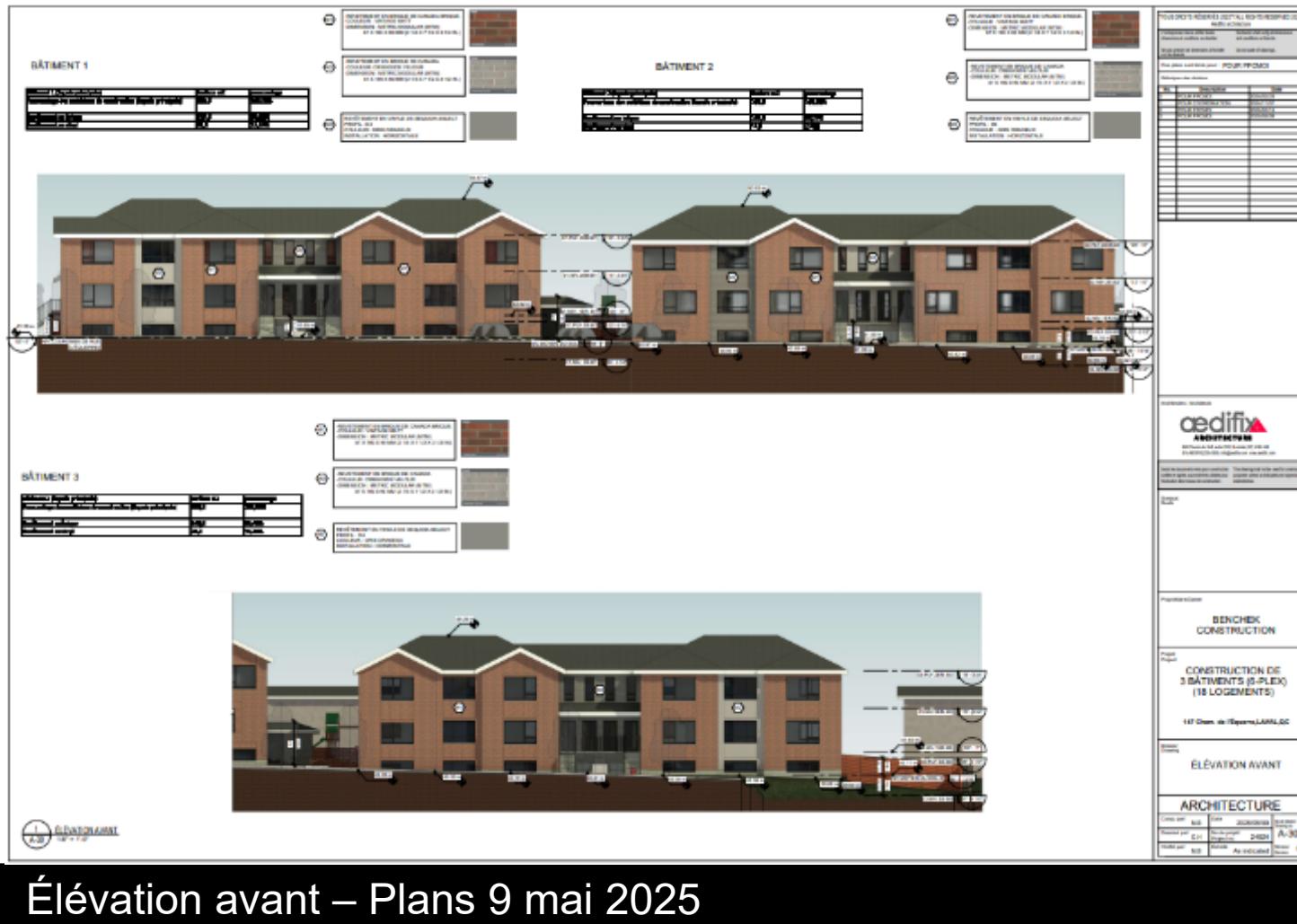
BÂTIMENT 2



BÂTIMENT 3

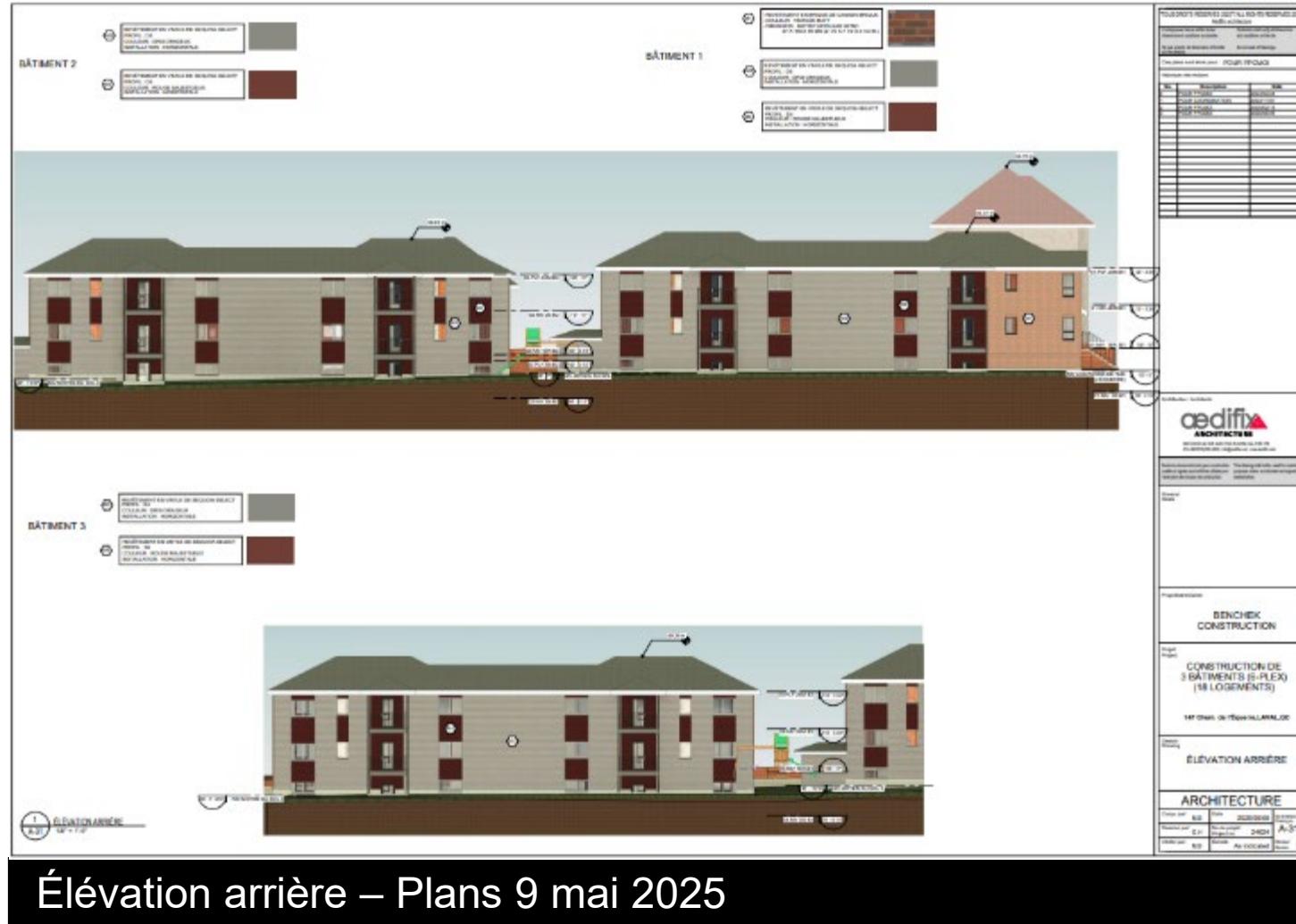
Bâtiment 1 : Façade principale
donnant sur ch. de l'Équerre

Élévations

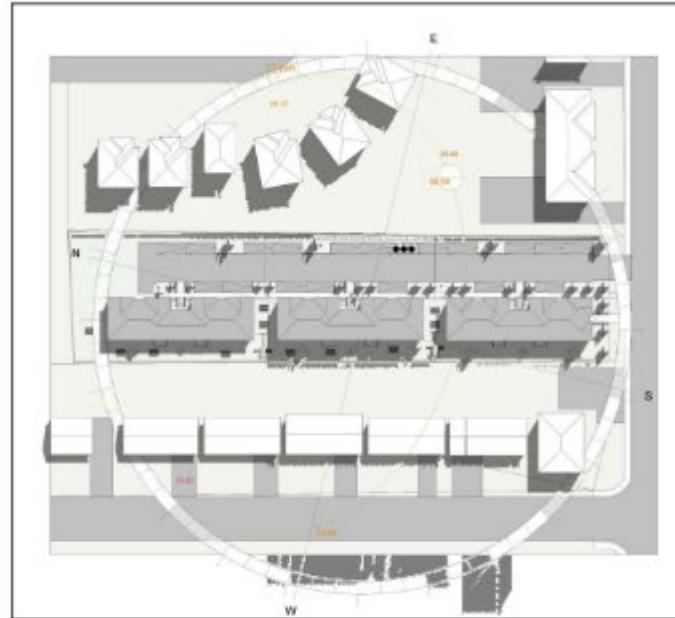


Élévation avant – Plans 9 mai 2025

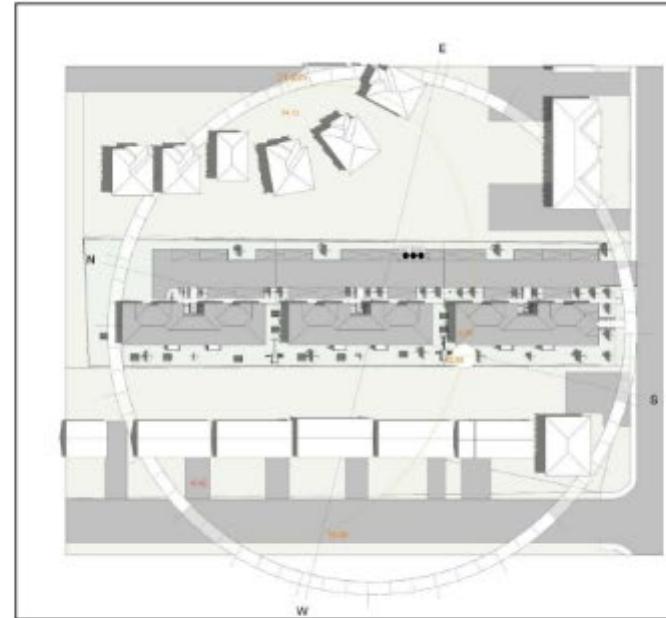
Élévations



Étude d'ensoleillement



21-06- 9h



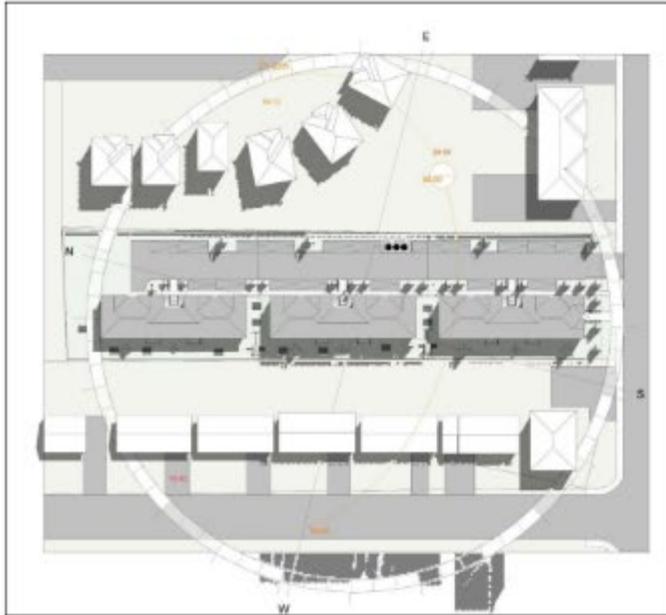
21-06- 12h



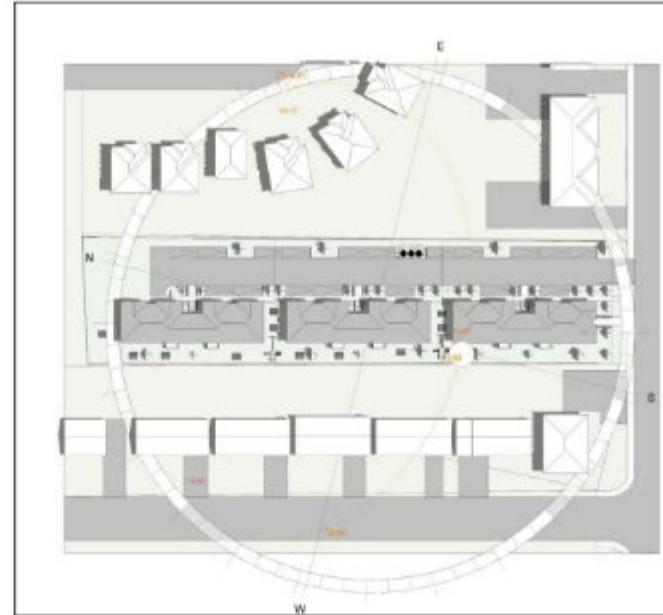
21-06- 15h

Juin

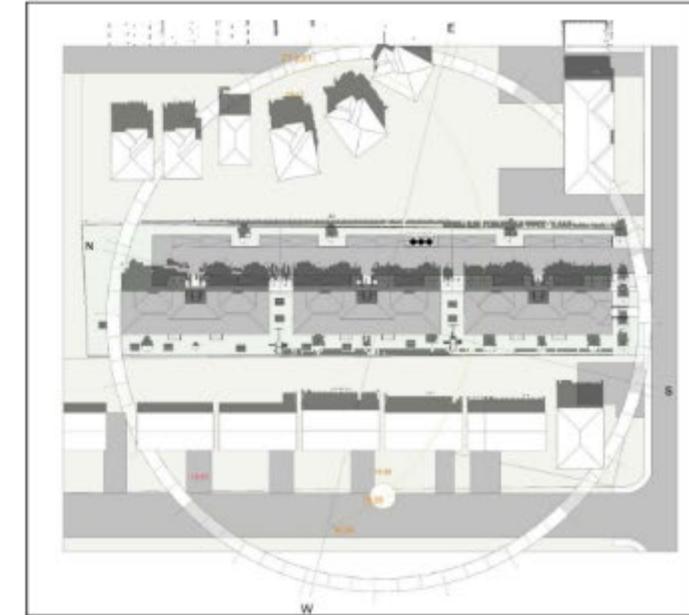
Étude d'ensoleillement



21-12- 9h



21-12- 12h



21-12- 15h

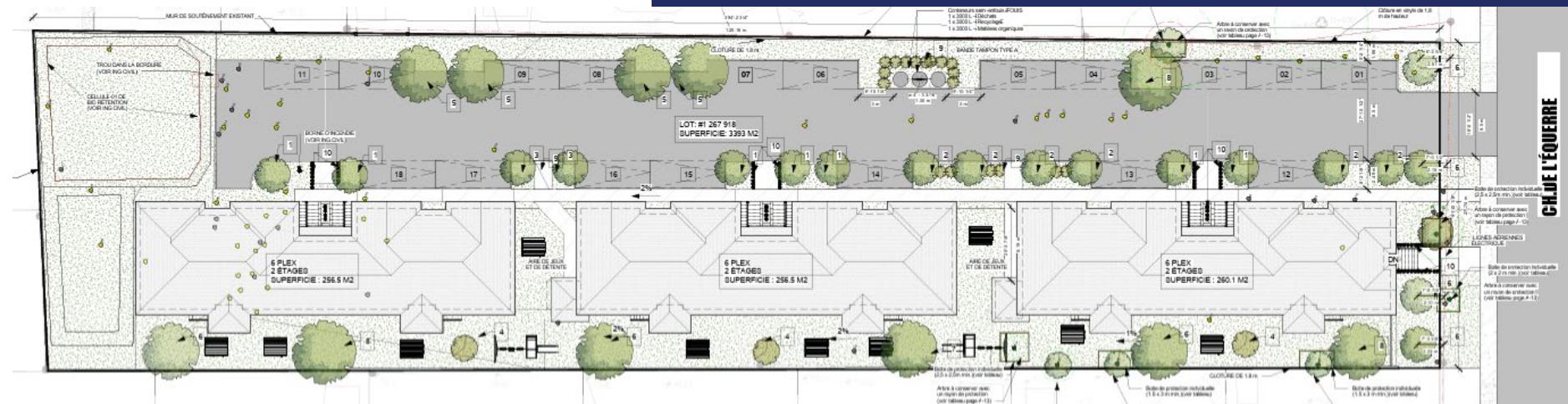
Décembre

Aménagement de terrain

- Plantation d'arbres
- Bande paysagère, clôtures et équipements
- Gestion de l'eau de pluie



Chemin de l'Équerre



Relevés des arbres existants

- 79 arbres ont été inventoriés
- 9 essences d'arbres différentes
- 76 % sont jeunes ou très jeunes
- 21 % présentent peu ou pas d'anomalies significatives
- 49 % présentent anomalies de légères à modérées
- 30 % sont morts ou malades (24 arbres)

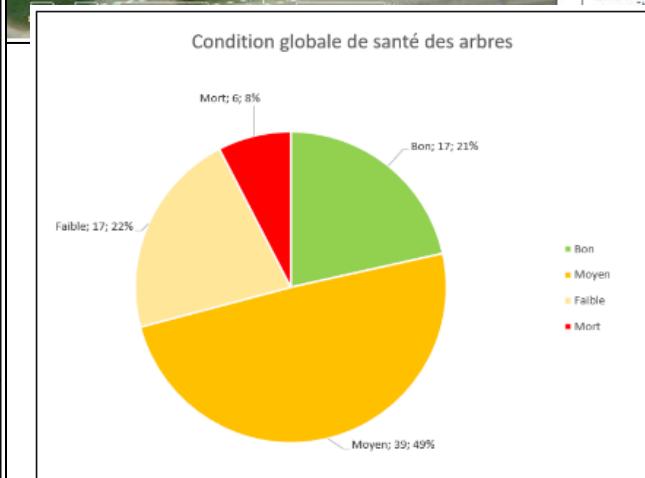
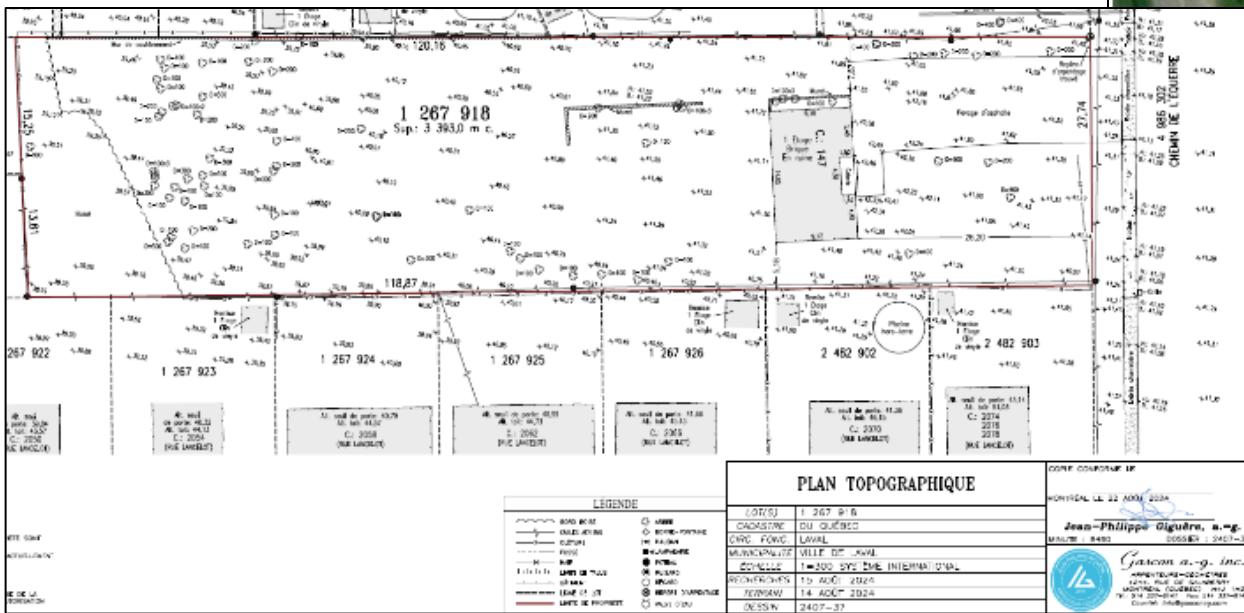


Figure 3. Graphique circulaire montrant la condition globale de santé des arbres

Aménagement paysager

PLANTATION REQUISE :

31 exigés

Selon l'article 398 :

Nombre d'arbres exigé

- 16 arbres à petit déploiement dans la cour avant
- 4 arbres à moyen déploiement dans la cour avant secondaire.

Selon l'article 399 :

- Nombre d'arbres exigé = 11 arbres à moyen ou grand déploiement.

Arbres

79 inventoriés

1 hors terrain

24 morts ou malades à abattre

47 abattus pour projet

Total : 7 arbres conservés

33 plantés

7 conservés

Total : 40

DIVERSITÉ DES PLANTATIONS :

Selon l'article 402 :

- 30% (maximale) d'une même essence d'arbre = proposé 22 %
- 20% (minimale) d'arbres à grand déploiement = 4 arbres à grand déploiement
- 20% (minimale) de conifères = 3 conifères

État général de l'arbre (Xylème,2024)

Bon :	●
Moyen :	○
Faible :	●



ARBRE À CONSERVER SELON LES
RECOMMANDATIONS DE L'ÉTUDE DE XYLÈME



= total 7 / 79



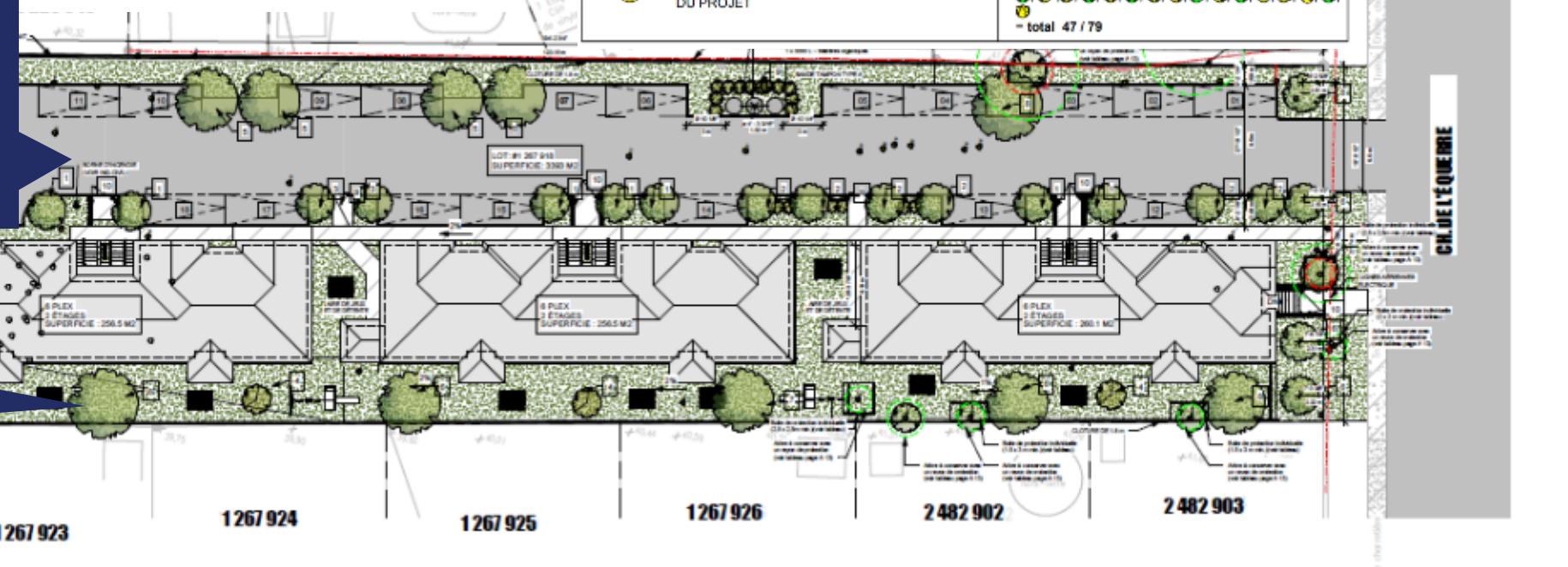
ARBRE À ABATTRE SELON LES
RECOMMANDATIONS DE L'ÉTUDE DE XYLÈME

9, 10, 11, 11, 12, 13, 17, 18, 30, 33, 35, 40, 41,
44, 46, 48, 49, 54, 56, 57, 62, 64, 67, 77



ARBRE À ABATTRE À CAUSE DE L'IMPLANTATION
DU PROJET

1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79
= total 47 / 79



Aménagement paysager

Bande tampon type A

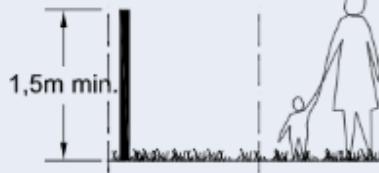
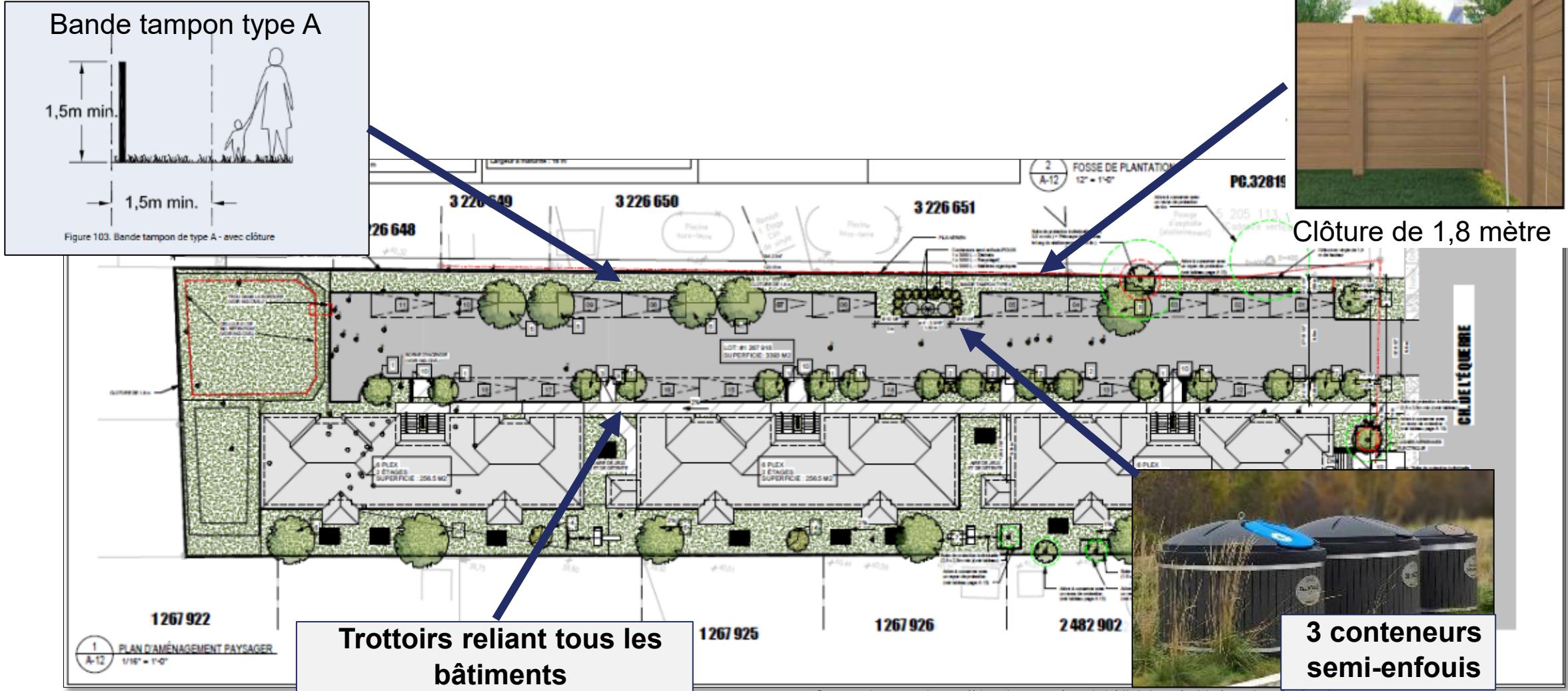
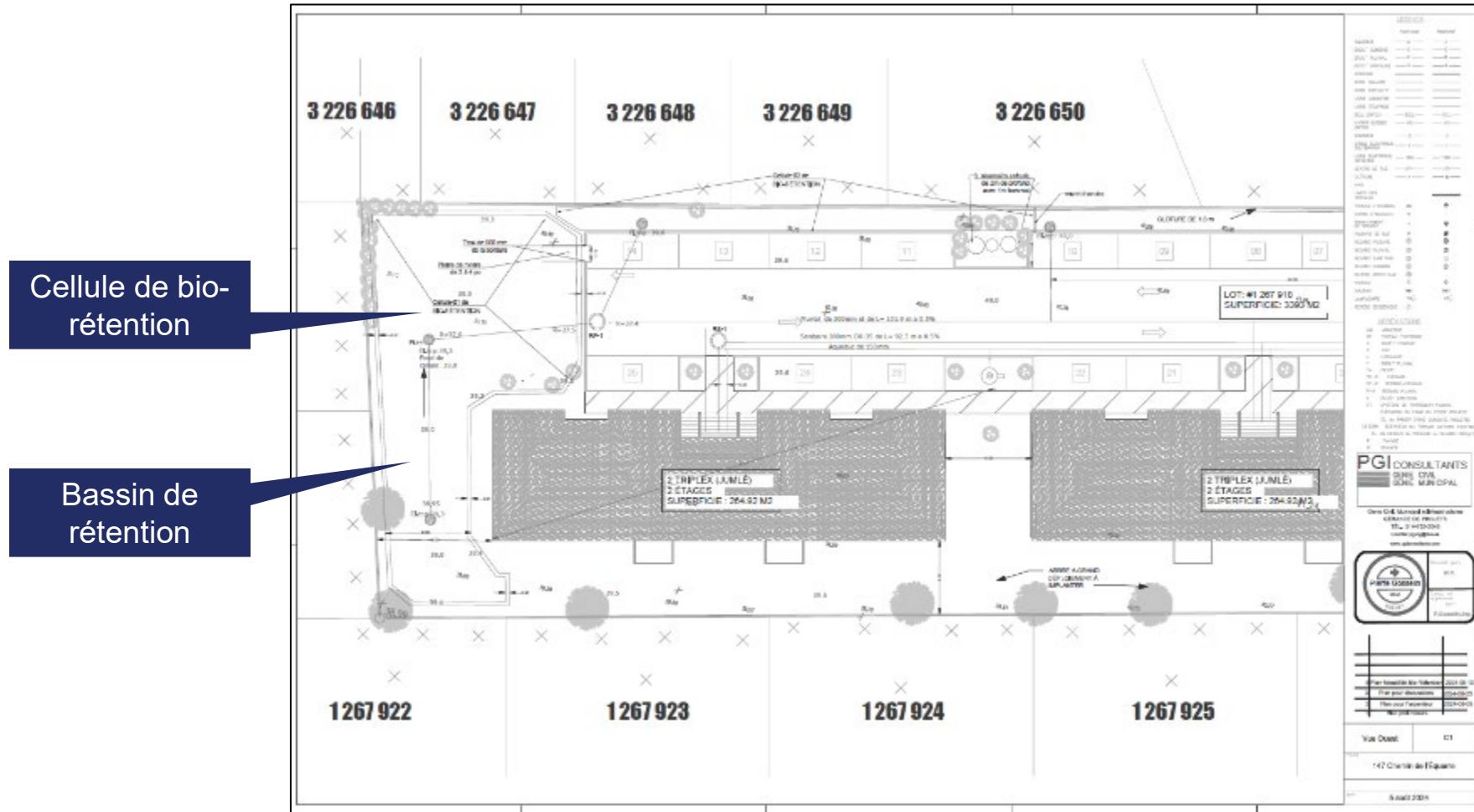


Figure 103. Bande tampon de type A - avec clôture



Mesures écologiques

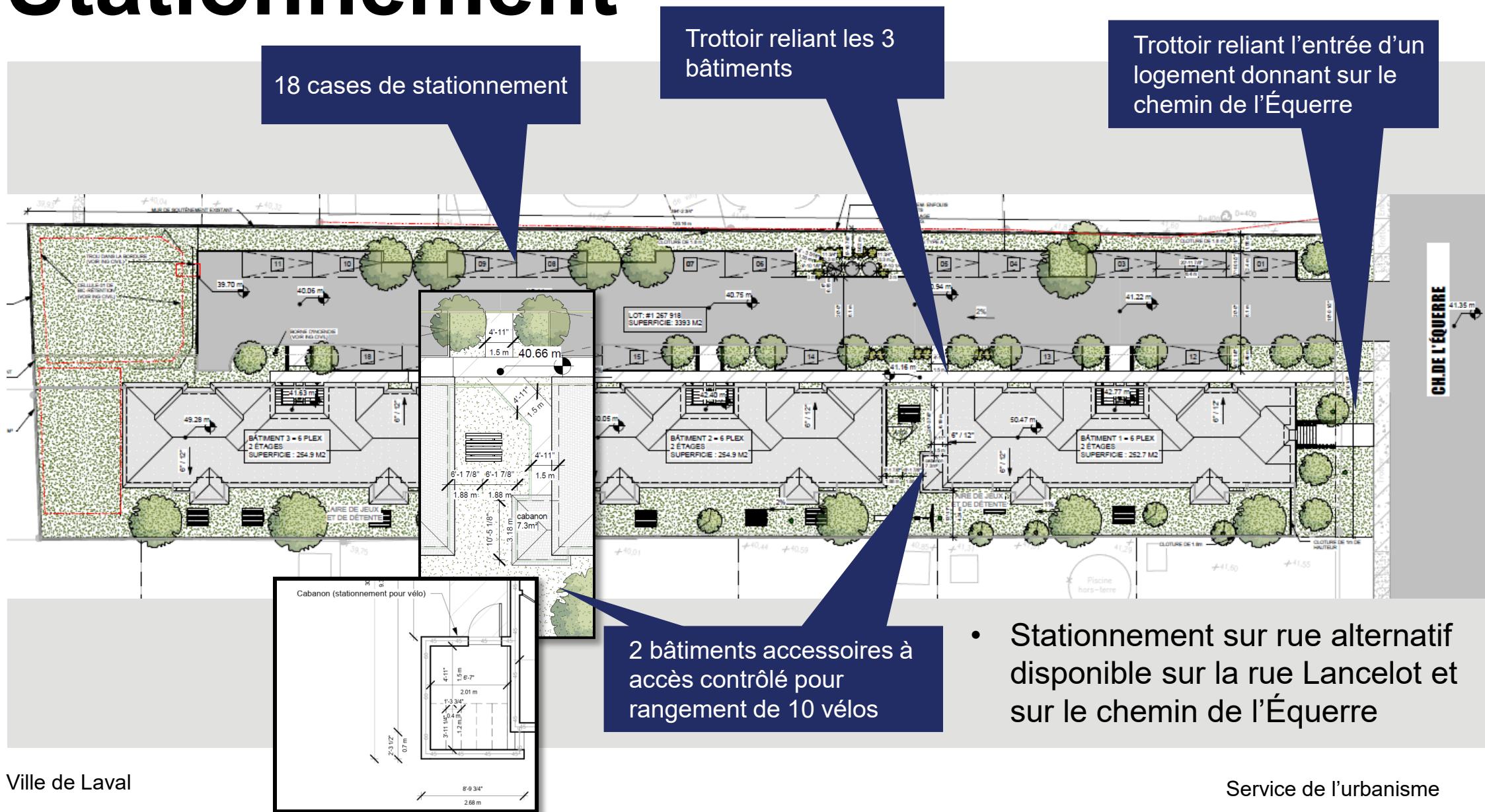


Stationnement et mobilité

- 1 voie privée
- 18 cases de stationnement
- 10 unités de rangement pour vélos
- Réseaux de transport actifs et collectifs à proximité



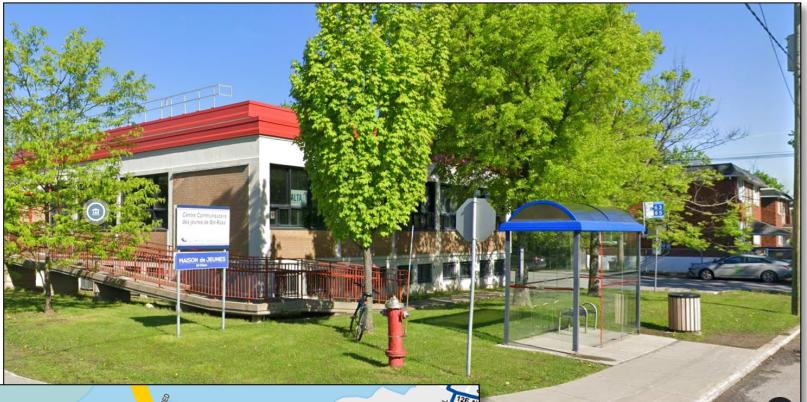
Stationnement



Mobilité

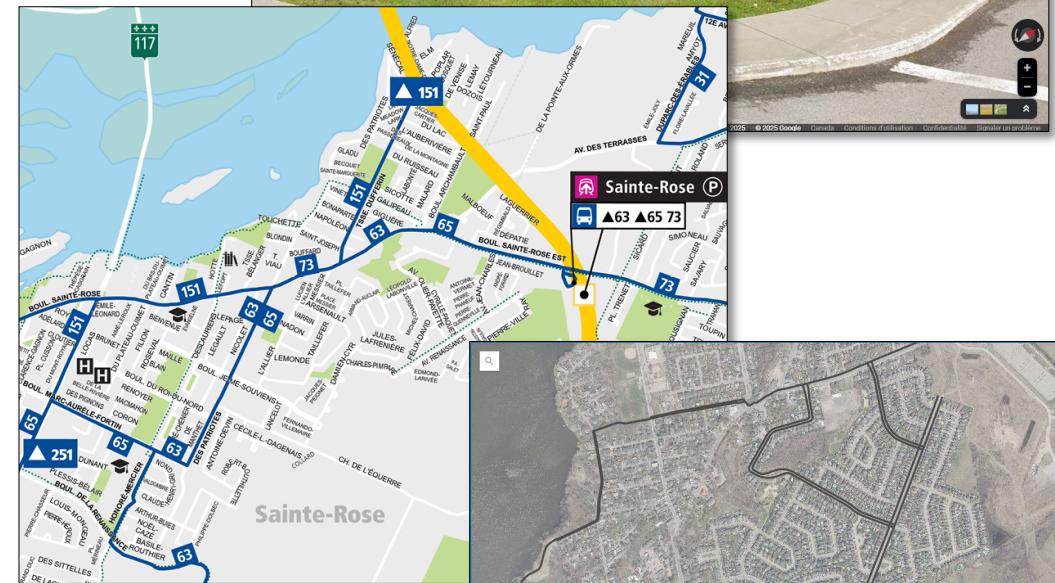
Autopartage (Communauto) :

- Station 871 - Je-Me-Souviens et des Patriotes (550 m - 7 min de marche)



Autobus :

- Lignes 63 et 65 du Réseau STL
- Arrêt Des Patriotes / Je-Me-Souviens (550 m - 7 min de marche)
- Arrêt Des Patriotes / Du Roi-du-Nord (400 m - 6 min de marche)
- Métro Montmorency à environ 45 min.



Pistes cyclables :

- Sur Chemin de l'Équerre et Damien-Cyr (Gare Sainte Rose à 2,7 km - 9 min de vélo)



Analyse

Résumé de l'analyse

Planification du territoire

- Parc et piscine Raymond-Millar à 700 m
- Écoles Demers et Le Baluchon à 800 m
- École Curé-Antoine-Labelle à 1 km
- Commerces : boul. Sainte-Rose et Curé-Labelle à 1 - 1,5 km



Opportunité

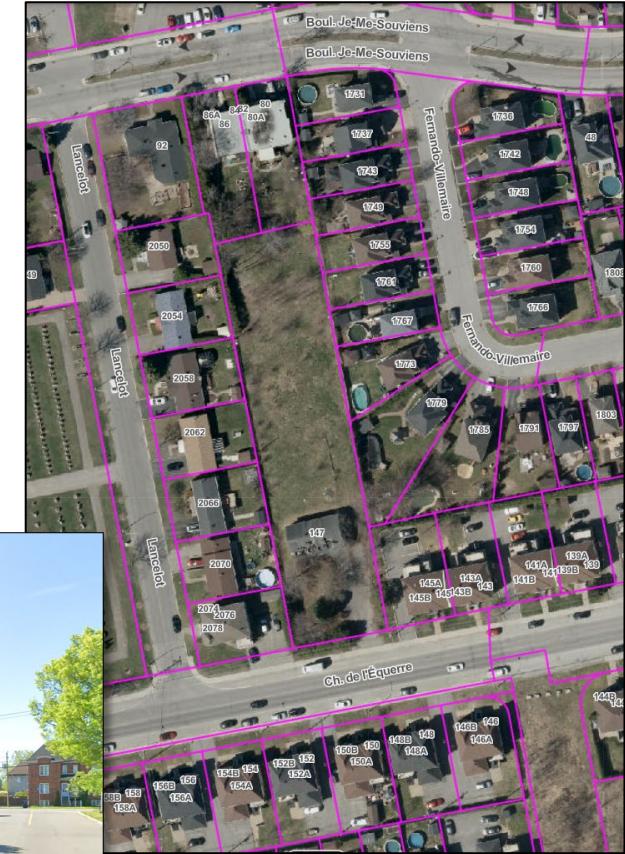
- Permettrait de remplacer un bâtiment abandonné
- Contribue à l'offre de logement dans le secteur

Milieu Environnant

- Verdissement à plus de 40 % et plantation d'arbres
- L'étude d'ensoleillement démontre que l'ombrage n'affectera pas les propriétés voisines

Résumé de l'analyse (suite)

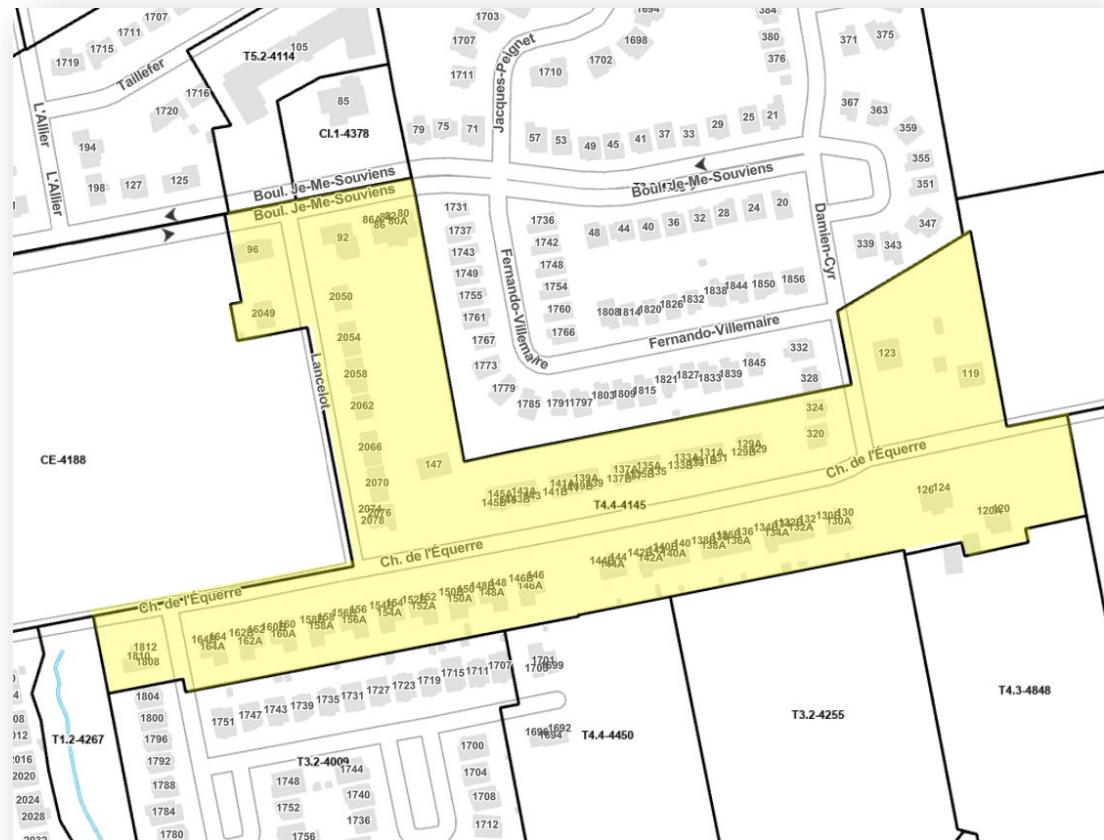
Situation	Constat
Terrain très profond	Difficile à développer sans voie d'accès
Hauteur proposée : 2 étages	3 étages autorisés au zonage
Projet initial : 6 triplex jumelés	Triplex autorisés au zonage
Projet modifié : 3 sixplex isolés	Même nombre de logements qu'avec des triplex jumelés



Zonage actuel

Zone T4.4-4145

Type d'habitations :	1 à 3 logements
Structure :	Isolée, jumelée ou contiguë
Nombre d'étages :	1 à 3 étages
Stationnement :	1 case par log.
Aménagement :	Bande tampon en bordure d'une zone T3.3

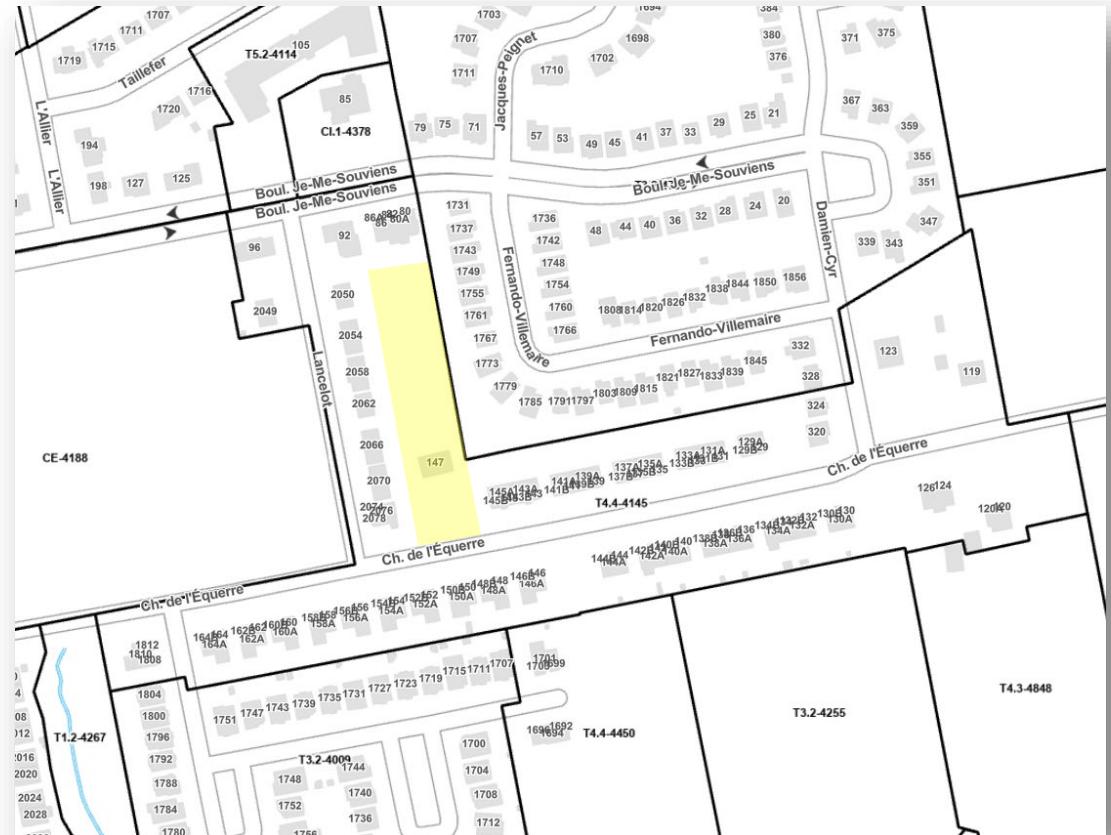


Source : Ville de Laval

Projet de résolution

Zone T4.4-4145

- Aucune modification aux limites de zonage
- Adoption d'une résolution de PPCMOI
- S'applique uniquement au terrain visé
- Autorisation de dérogation à certaines normes du règlement CDU-1
- Ajout de conditions de réalisation



Source : Ville de Laval

Proposition de dérogations à accepter au projet de résolution autorisant le PPCMOI

Dérogations proposées	Note
Projet de construction sous forme de projet intégré	Terrain profond, voie d'accès nécessaire
Densité maximale d'habitation de 6 logements isolés au lieu d'un maximum de 3 logements contigus	Densité raisonnable en raison des coûts d'aménagement d'une voie privée
Proportion de 40 % au lieu de 50 % de surface végétale en cour avant	Terrain étroit
Proportion de 50 % au lieu de 30 % d'empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale avant	Aire de stationnement à même la voie d'accès
Emplacement des cases de stationnement en cour avant	Idem
Distance minimale de 1,5 mètre au lieu de 3 mètres entre une façade principale et une case de stationnement	Idem

Proposition de conditions à ajouter au projet de résolution autorisant le PPCMOI

Conditions exigées	Note
Saillie maximale des balcons et cours anglaises : 1,5 m	Préserver l'intimité des cours arrière adjacentes
Hauteur maximale des bâtiments principaux : 2 étages	Assurer l'intégration du projet dans le milieu existant
Aménagement de la voie d'accès sur la moitié est du lot visé	Aménagement du côté est pour les raisons suivantes : <ul style="list-style-type: none">- Terrains plus surélevés (rue Fernando-Villemaire)- Présence de murets de blocs- Bande tampon de 1,5 m exigée de ce côté
Plantation ou maintien de 40 arbres	Contribuer à l'intégration du projet, à la qualité du paysage et au traitement des interfaces avec les terrains adjacents

Prochaines étapes

Prochaines étapes



Consultation écrite

Au cours des 15 prochains jours:

- Seront disponibles:
 - l'enregistrement de la consultation virtuelle
 - le projet de résolution

Les questions, commentaires ou avis écrits peuvent être envoyés à l'adresse suivante:

assemblees.urbanisme@laval.ca

Recherchez « assemblées publique de consultation » sur le portail de la Ville pour plus d'information (1^{er} résultat)

Important: tous les commentaires écrits seront rendus publics. Éviter d'y insérer des informations confidentielles ou des renseignements personnels.

Il est possible de déposer une demande d'approbation référendaire

Elle peut viser les dispositions visant à :

- autoriser un projet de construction sous forme de projet intégré;
- autoriser une nouvelle hauteur maximale pour un bâtiment principal;
- fixer une nouvelle densité maximale d'occupation;
- fixer une nouvelle proportion de surface végétale en cour avant.

Demande d'approbation référendaire

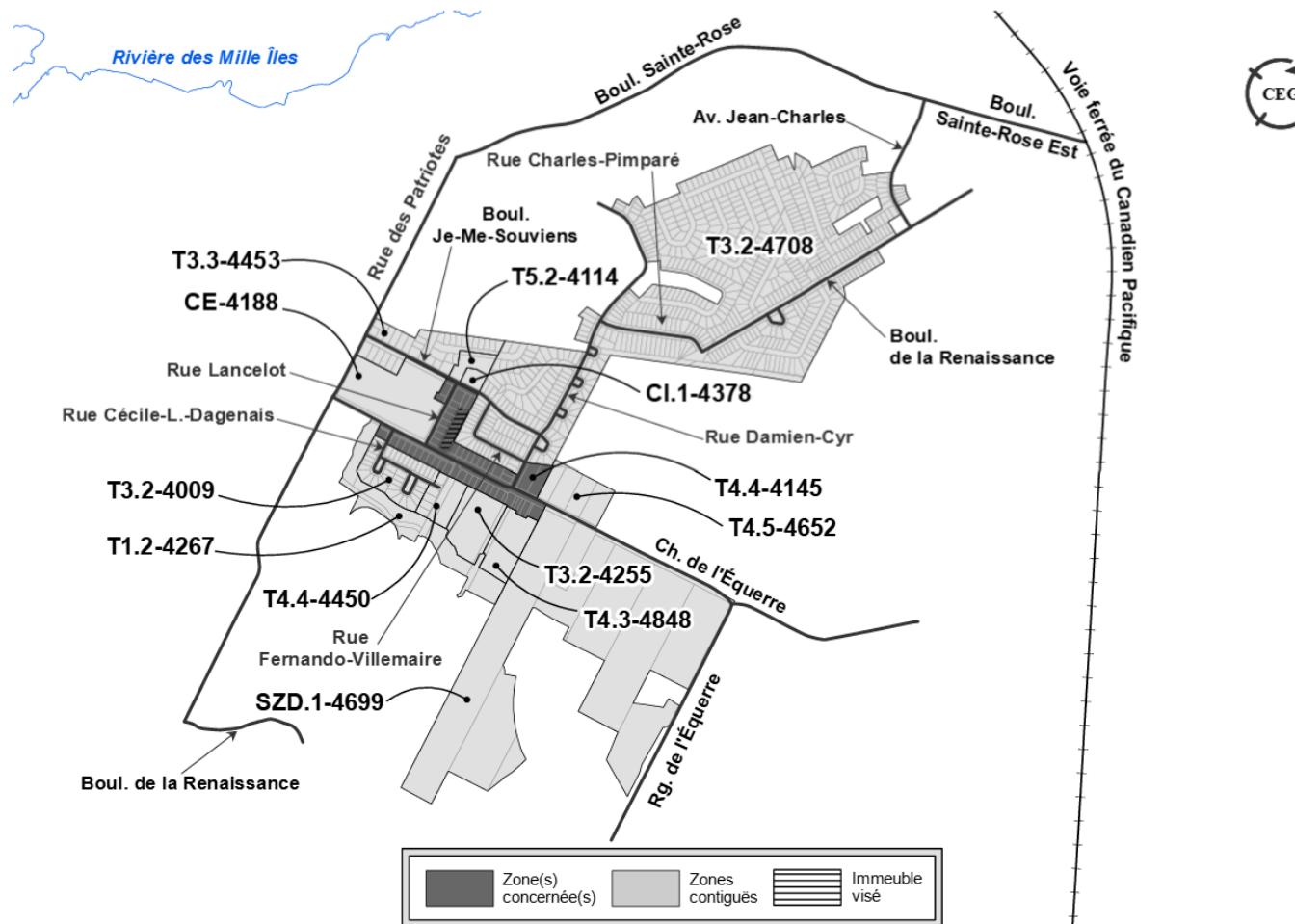
3 étapes du processus

- La demande de participation à un référendum
- La tenue du registre
- Le scrutin référendaire

Demande d'approbation référendaire

Processus référendaire

Personnes pouvant déposer une demande d'approbation



Détails de la procédure:

- Contactez le Service du greffe;
- Coordonnées disponibles sur laval.ca

Recherchez « greffe » sur le portail de la Ville pour plus d'information (1^{er} résultat)

Plan de la zone concernée et des zones contiguës:

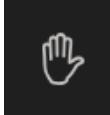
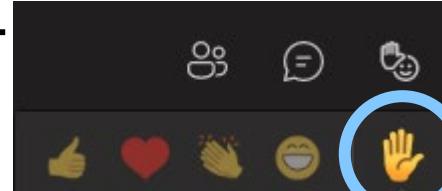
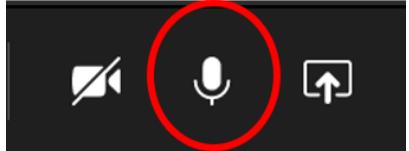
- Recherchez « assemblées publiques de consultation » sur le portail de la Ville pour plus d'information (1er résultat) et accédez aux documents relatifs à la présente assemblée

Demande d'approbation référendaire

Charte de participation

- **ÉCOUTE** : Assurer une présence active et porter attention aux informations et aux échanges;
- **RESPECT** : S'exprimer de façon respectueuse, claire et succincte;
- **OUVERTURE** : Participer aux échanges avec empathie et ouverture, et accueillir la diversité des points de vue;
- **INTÉRÊT COLLECTIF** : Privilégier la recherche du bien commun.

Période d'échange

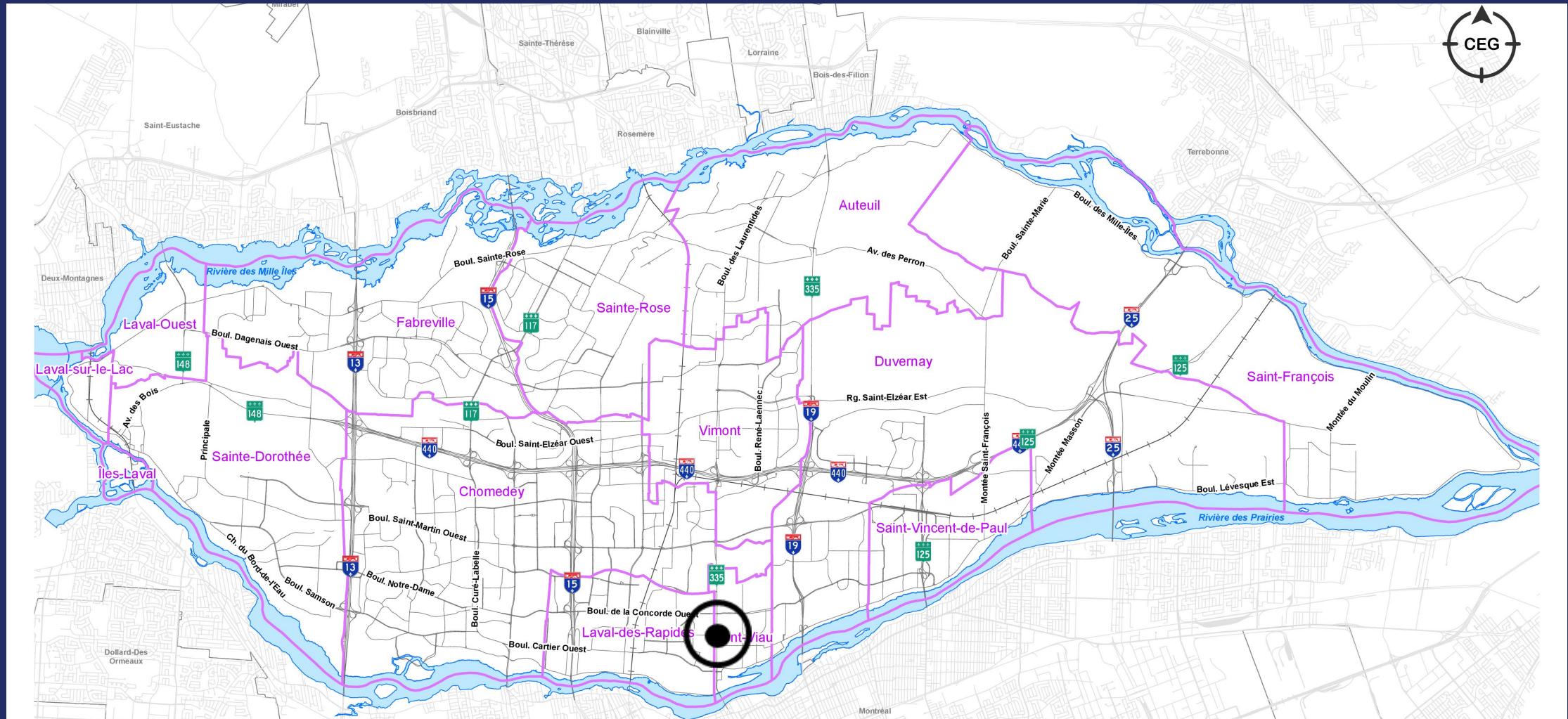
- Si vous avez une question...
- Levez la main  ou 
- Attendez que la Présidente vous donne parole et allumez votre micro 
- Présentez-vous et posez votre question (**elle doit concerner le dossier présenté**)
- N'oubliez pas de fermer votre micro lorsque vous avez terminé

Merci!

PP-2025-5

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin ne pas exiger un nombre minimal de cases de stationnement pour tout usage du groupe d'usages «Activité de rassemblement (P2)»

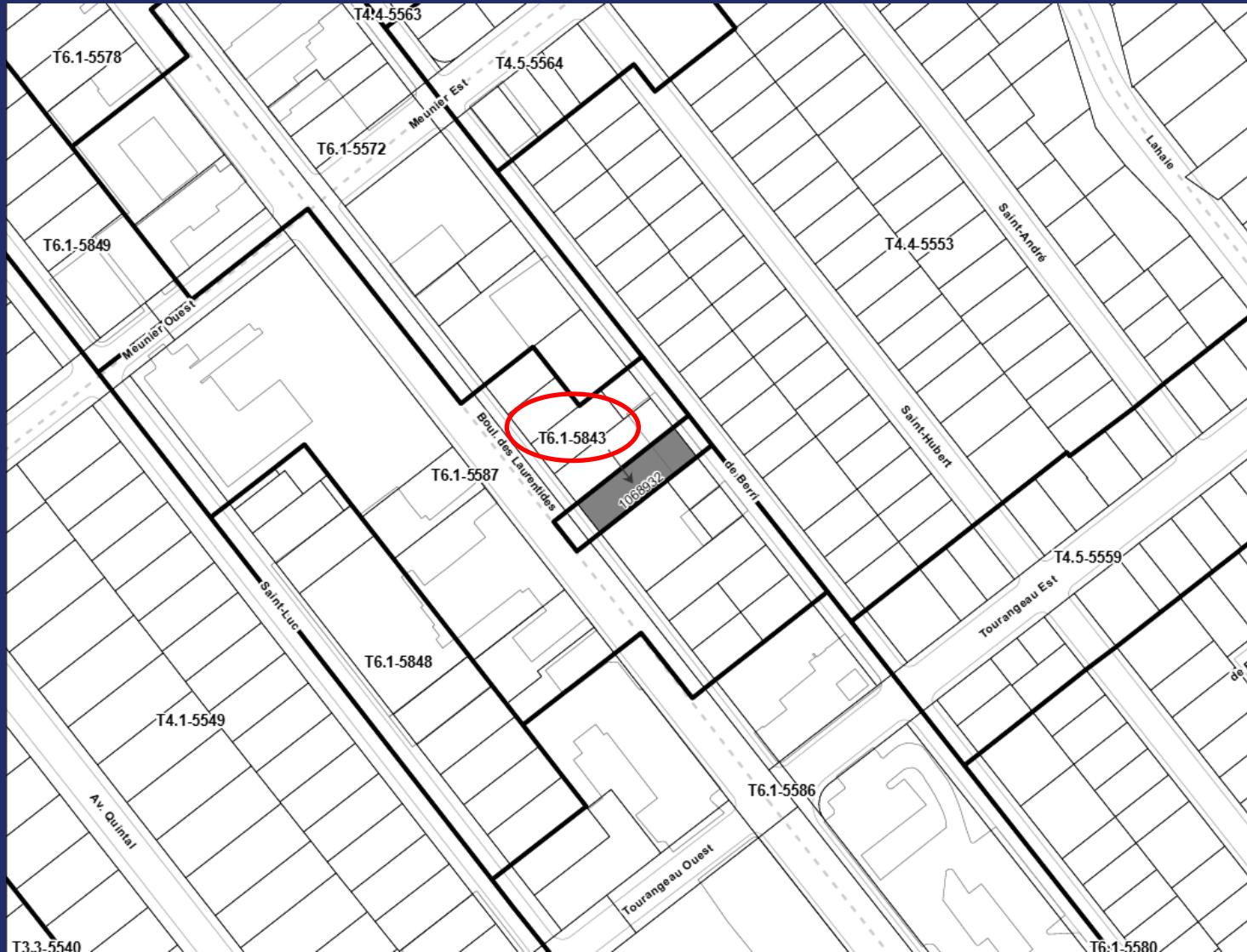
Localisation



Localisation : 221, boul. des Laurentides



Plan de zonage : T6.1-5843



Photos du site



Photos du site



221, boulevard des Laurentides – Vue de la cour arrière donnant sur la rue
Berri

Source : Jakartowns 2024-10-30

Photos du site



Rue de Berri - Vue des habitations en face de la cour arrière visée

Source : Jakartowns 2024-10-30



Rue de Berri – vue vers le nord à partir du terrain visé

Source : Jakartowns 2024-10-30

Photos du site



Boulevard des Laurentides, vue vers le sud

Jakartowns 2024-10-30



Boulevard des Laurentides, vue vers le nord

Jakartowns 2024-10-30

Description du projet

Mise en contexte

- La **Mosquée Al Ansar** occupe les locaux du 221, boulevard des Laurentides depuis 2017. Elle souhaite, par la présente demande, s'exclure de l'obligation de fournir un nombre minimum de 25 cases de stationnement en vertu du Règlement CDU-1.
- L'entrée en vigueur du CDU-1 en 2022 a rendu conforme l'usage de plusieurs lieux de culte, dont la Mosquée Al Ansar, mais la non-conformité du nombre de cases de stationnement subsiste.
- Le bâtiment occupe la majorité du lot et les espaces libres ne permettent pas l'aménagement de 25 cases de stationnement.

Résumé d'analyse du projet

L'usage actuel déroge au nombre minimal requis de cases de stationnement du CDU-1 :

Article	Norme	Proposé
a. 1131 TITRE 7 -Type de milieux T6.1	Min. 25 cases	Aucune case. Notons que le requérant utilise la cour avant secondaire (côté rue de Berri) pour y stationner des voitures à l'occasion.

Note : Une telle demande doit être traitée en PPCMOI et non par demande d'exemption de l'obligation de fournir et de maintenir les cases de stationnement requises, puisque le nombre de cases exemptées excède le maximum prévu au CDU qui peut faire l'objet d'une telle demande d'exemption (max. 30 % des cases de stationnement requises).



Informations complémentaires

- Les représentants de la Mosquée Al Ansar ont informé la Ville qu'une entente a été conclue le 13 avril 2023 avec le propriétaire du terrain voisin, soit le salon funéraire Magnus Poirier sis au 222, boulevard des Laurentides, afin de pouvoir utiliser leur espace de stationnement comprenant 50 cases, et ce, pour les prières du vendredi et lors de deux fêtes religieuses annuelles.
- Le requérant à la présente demande mentionne que la situation actuelle répond amplement aux besoins des usagers qui viennent pour la prière quotidienne.
- Le Ville de Laval n'a reçu aucune plainte de la part du voisinage relative au débordement de stationnement qui pourrait survenir sur les rues avoisinantes.



Laval le 13 avril, 2023

Objet: Utilisation occasionnelle d'espaces de stationnement

L'administration de MAGNUS POIRIER INC., dont la principale place d'affaires est située au 7388, boulevard Viau, Saint-Léonard, Québec, H1S 2N9, confirme avoir autorisé ces dernières années, la MOSQUÉE AL ANSAR, dont la principale place d'affaires est située au 221, boulevard des Laurentides, Laval, Québec, H7G 2T5, l'utilisation occasionnelle de nos espaces de stationnement situés au 222 boulevard des Laurentides, Pont Viau, Laval, H7C 1M3.

Comme par les années antérieures, et dans le cadre de notre longue et étroite collaboration avec la MOSQUÉE AL ANSAR, nous confirmons poursuivre notre offre de bon gré à leur intention pour la période 2023-2025, soit l'utilisation occasionnelle de nos espaces de stationnement par les usagers de cette mosquée.

Nous demeurons disponibles pour répondre à toute question ou demande en relation avec cette autorisation.



Jacques Poirier
Président
Magnus Poirier inc.s

Analyse

Résumé de l'analyse

Planification du territoire

- Le projet est conforme à la planification du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la Ville de Laval.
- Le projet s'arrime avec la planification détaillée du secteur (PPU Cartier).

Opportunité

- Le projet permettrait le maintien en place de l'usage (évite l'obligation de trouver un autre local).

Milieu Environnant

- Des mesures sont prises par la requérante pour gérer le stationnement.
- La demande vise à régulariser une situation existante pour laquelle aucune nuisance sur le voisinage immédiat n'a été relevée.

Proposition de condition pour autoriser le PPCMOI

Qu'une demande complète et conforme de certificat d'autorisation (CA), visant l'aménagement de 2 cases de stationnement et de superficies végétales sur les espaces restants dans la cour donnant sur la rue de Berri, soit déposée avant la délivrance du certificat d'occupation (CO) et que ces travaux soient complétés à l'intérieur du délai de validité du CA.



Prochaines étapes

Prochaines étapes



Consultation écrite

Au cours des 15 prochains jours:

- Seront disponibles:
 - l'enregistrement de la consultation virtuelle
 - le projet de résolution

Les questions, commentaires ou avis écrits peuvent être envoyés à l'adresse suivante:

assemblees.urbanisme@laval.ca

Recherchez « assemblées publique de consultation » sur le portail de la Ville pour plus d'information (1^{er} résultat)

Important: tous les commentaires écrits seront rendus publics. Éviter d'y insérer des informations confidentielles ou des renseignements personnels.

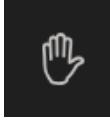
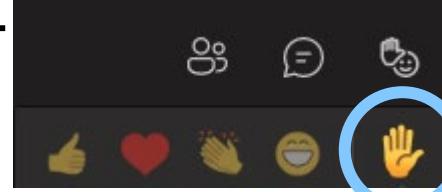
**Le projet de résolution de PPCMOI
vise à déroger à une norme sur le
stationnement ce qui n'est pas
susceptible d'approbation
référendaire en vertu de l'article 123
de la LAU.**

Demande d'approbation référendaire

Charte de participation

- **ÉCOUTE** : Assurer une présence active et porter attention aux informations et aux échanges;
- **RESPECT** : S'exprimer de façon respectueuse, claire et succincte;
- **OUVERTURE** : Participer aux échanges avec empathie et ouverture, et accueillir la diversité des points de vue;
- **INTÉRÊT COLLECTIF** : Privilégier la recherche du bien commun.

Période d'échange

- Si vous avez une question...
- Levez la main  ou 
- Attendez que la Présidente vous donne parole et allumez votre micro 
- Présentez-vous et posez votre question (**elle doit concerner le dossier présenté**)
- N'oubliez pas de fermer votre micro lorsque vous avez terminé

Merci!

Merci

Fin de la consultation virtuelle

